



Réponse au cahier des charges Appel à Projets

« France Très Haut Débit », Réseaux d'Initiative Publique – PHASE 2

Coordonnées du porteur du projet :

Monsieur Vincent FUSTER, Président du Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit

7 avenue de la gare d'eau, , FR-25031 Besançon

à l'attention de Jean-Louis Chauvin

Téléphone : 03 81 25 85 10 – Fax : 03 81 25 84 01

Mail : Jean-Louis.Chauvin@doubs.fr / dri-man@doubs.fr

Intitulé du projet :

Projet FSN Phase 1 du Doubs

Modalités permettant une consultation libre du dossier FSN et du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

Le dossier FSN est consultable sur le lien suivant :

<http://www.avicca.org/FSN-Doubs.html>

Le SDTAN peut également être téléchargé à l'URL suivante :

<http://arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Doubs.pdf>

Ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de Monsieur Jean-Louis CHAUVIN, en charge du projet et dont les coordonnées sont les suivantes :

Mail : Jean-Louis.Chauvin@doubs.fr / Téléphone : 03 81 25 85 10

Cartographie du territoire sur lequel une demande d'aide auprès du Fonds pour la Société Numérique est envisagée :

Cf. infra

Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit (dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sur le site de l'Autorité) :

Un opérateur tiers souhaitant signaler un recouvrement entre le périmètre de déploiement public prévu dans le dossier FSN Phase 1 du SMIX Doubs THD et son propre périmètre doit prévenir le Syndicat Mixte Doubs THD en écrivant à Monsieur le Président du Syndicat Mixte Doubs THD, à l'adresse signalée dans les coordonnées du porteur de projet.

Une copie de ce courrier doit aussi être envoyée, par mail, à M. Jean-Louis CHAUVIN.

Pour les opérateurs qui souhaitent faire part de leurs projets de déploiement à la collectivité locale sur le territoire concerné ou pour ceux qui souhaitent obtenir tout complément d'information à la présente fiche, ils peuvent aussi s'adresser à M. Jean-Louis CHAUVIN.

Synthèse du dossier présenté en Phase 1 auprès du FSN :

Desserte FttH	36 575 prises FttH regroupées sur 9 EPCI (3 plaques géographiques cohérentes) : -20 Nœuds de Raccordement Optique et 38 points de mutualisation - Déploiement de fibre optique jusqu'à proximité des habitations
Raccordement d'établissements prioritaires (FtO)	Ceux localisés au sein des zones desservies en FttH le sont automatiquement (BLOM). D'autres seront réalisés de manière spécifique en Boucle Locale Optique Dédiée (BLOD) en fonction de la demande. Le total de sites concernés est estimé à 100 à horizon de 10 ans, en dehors des zones actuellement couvertes par les offres CELAN/CE2O.
Desserte FttN	49 sites de « montée en débit » regroupant 10 209 lignes : -21 S/R localisés dans les 9 EPCI faisant également l'objet d'une desserte en fibre optique à l'abonné (4 527 lignes) -28 S/R sur les autres EPCI (5 682 lignes) Déploiement de 243 km de câbles optiques entre le répartiteur et le sous-répartiteur (dimensionnés à hauteur du futur besoin FttH)
Inclusion numérique	Accompagnement à l'équipement satellitaire des foyers non traités : Estimation de 1 000 kits satellites financés en liaison avec SMIX
Collecte (volet optionnel)	<u>Constat :</u> L'offre LFO de France Télécom-Orange ne permet pas aujourd'hui de répondre à l'ensemble des besoins de collecte. <u>Proposition du SMIX Doubs THD :</u> Nous considérons cette problématique comme conjoncturelle, des évolutions étant souhaitées par un grand nombre d'acteurs. Si cette situation perdurait, nous envisagerions la réalisation de ce réseau de collecte. Ce réseau aurait un linéaire de 350 km, son coût s'élèverait à 13,4 M€, mais donnerait lieu à une participation supplémentaire du FSN de 5,3 M€.

Objet de la consultation :

Au titre de l'articulation entre le projet du SMIX et l'initiative privée, dans l'accord préalable de principe du 5 décembre 2013, il est sollicité auprès du SMIX :

« Afin de confirmer la bonne articulation du projet du SMIX et des projets de déploiement des opérateurs privés, le SMIX lancera une nouvelle consultation publique formelle sur le site de l'ARCEP, conformément à la procédure prévue au §2.2 du cahier des charges de l'appel à projets « France Très Haut Débit », en distinguant les zones FttH, les zones FttO, et les zones FttN de son projet.

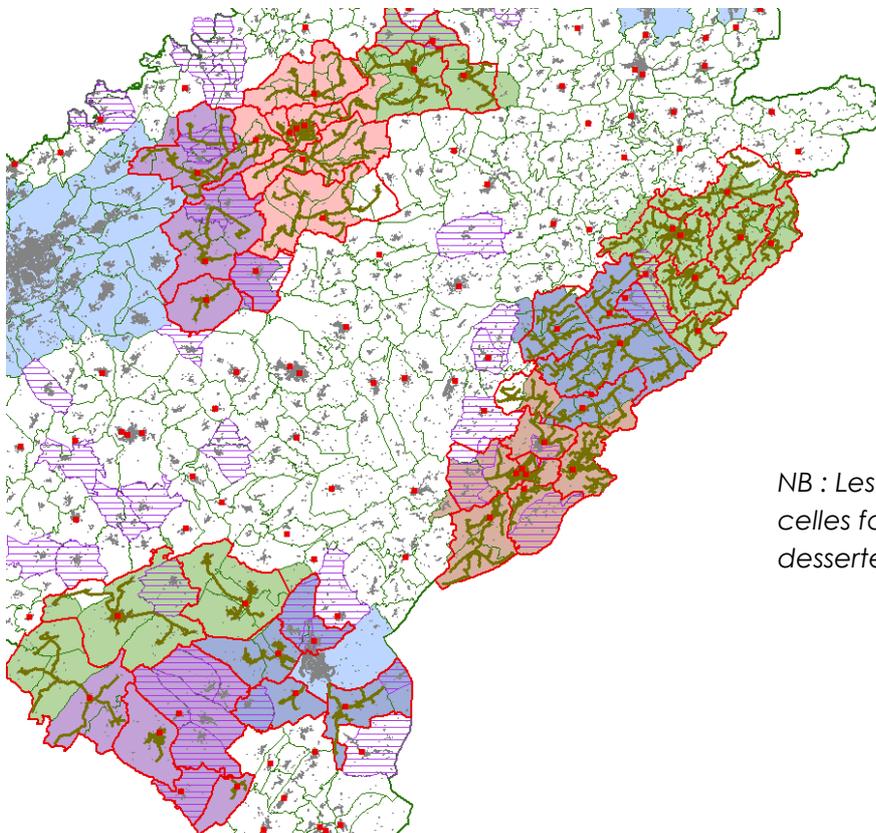
En parallèle, le SMIX lancera une consultation publique formelle sur le site de l'ARCEP permettant d'une part, d'identifier les réseaux de collecte existants et à venir et, d'autre part, de s'assurer que les offres disponibles sur ces réseaux répondent correctement aux besoins actuels et futurs du marché. »

Ainsi, la présentation consultation vise à répondre aux deux demandes exprimées.

Volet desserte :

Ainsi que sollicité, et en complément de la cartographie incluse dans la consultation formelle publiée le 11 avril 2012 sur le site de l'ARCEP (http://www.arcep.fr/fileadmin/collect-pnthd/SDTAN_2012_25_format_image.pdf), le SMIX entend apporter les nouveaux éléments suivants :

Desserte FttH – Cartographie des zones cibles



NB : Les zones hachurées sont celles faisant l'objet d'une desserte FttN

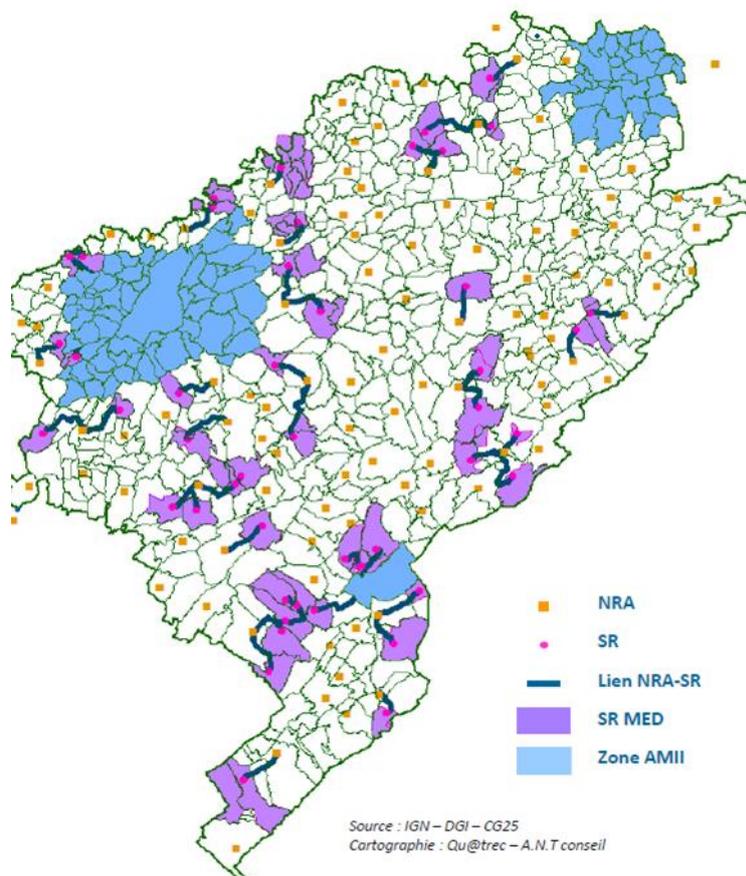
Liste des communes concernées par la desserte FttH :

EPCI	INSEE	COMMUNE	Nb Prises à terme	Nb prises couvertes FTTH (d'ici 5 ans avec une marge de l'ordre de 10%)
CC Altitude 800	25026	Arc-sous-Montenot	126	126
CC Altitude 800	25060	Bians-les-Usiers	330	330
CC Altitude 800	25122	Chapelle-d'Huin	228	228
CC Altitude 800	25229	Évillers	167	167
CC Altitude 800	25270	Gevresin	65	65
CC Altitude 800	25282	Goux-les-Usiers	370	370
CC Altitude 800	25334	Levier	1 035	1 035
CC Altitude 800	25541	Septfontaines	164	-
CC Altitude 800	25549	Sombacour	318	318
CC Altitude 800	25621	Villeneuve-d'Amont	129	129
CC Altitude 800	25627	Villers-sous-Chalamont	168	168
CC de Vaîte-Aigremont	25078	Bouclans	453	453
CC de Vaîte-Aigremont	25088	Breconchaux	41	-
CC de Vaîte-Aigremont	25116	Champlive	128	-
CC de Vaîte-Aigremont	25132	Châtillon-Guyotte	62	62
CC de Vaîte-Aigremont	25189	Dammartin-les-Templiers	97	-
CC de Vaîte-Aigremont	25215	L'Écouvotte	37	-
CC de Vaîte-Aigremont	25273	Glamondans	103	103
CC de Vaîte-Aigremont	25278	Gonsans	256	-
CC de Vaîte-Aigremont	25323	Laissey	264	264
CC de Vaîte-Aigremont	25417	Naisey-les-Granges	348	348
CC de Vaîte-Aigremont	25437	Osse	139	139
CC de Vaîte-Aigremont	25439	Ougney-Douvot	145	145
CC de Vaîte-Aigremont	25468	Pouligney-Lusans	328	328
CC de Vaîte-Aigremont	25474	Le Puy	40	19
CC de Vaîte-Aigremont	25508	Roulans	541	541
CC de Vaîte-Aigremont	25518	Saint-Hilaire	71	31
CC de Vaîte-Aigremont	25538	Séchin	57	57
CC de Vaîte-Aigremont	25579	Val-de-Roulans	63	63
CC de Vaîte-Aigremont	25587	Vauchamps	54	54
CC de Vaîte-Aigremont	25599	Vennans	80	-
CC de Vaîte-Aigremont	25624	Villers-Grélot	81	81
CC du Larmont	25110	Chaffois	395	395
CC du Larmont	25157	La Cluse-et-Mijoux	689	689
CC du Larmont	25201	Dommartin	289	289
CC du Larmont	25204	Doubs	1 168	253
CC du Larmont	25293	Granges-Narboz	431	431
CC du Larmont	25309	Houtaud	473	473
CC du Larmont	25515	Sainte-Colombe	163	54
CC du Larmont	25609	Verrières-de-Joux	265	122
CC du Larmont	25634	Vuillecin	292	-
CC du Pays Baumois	25006	Adam-lès-Passavant	38	38
CC du Pays Baumois	25009	Aissey	90	90
CC du Pays Baumois	25032	Autechaux	189	189
CC du Pays Baumois	25047	Baume-les-Dames	3 386	3 386
CC du Pays Baumois	25094	Bretigney-Notre-Dame	60	60
CC du Pays Baumois	25166	Côtebrune	34	34
CC du Pays Baumois	25183	Cusance	48	48
CC du Pays Baumois	25221	Esnans	31	31
CC du Pays Baumois	25249	Fontenotte	31	31
CC du Pays Baumois	25251	Fourbanne	85	85
CC du Pays Baumois	25298	Grosbois	94	94
CC du Pays Baumois	25299	Guillon-les-Bains	87	87
CC du Pays Baumois	25312	Hyèvre-Magny	63	63
CC du Pays Baumois	25313	Hyèvre-Paroisse	137	137
CC du Pays Baumois	25341	Lomont-sur-Crête	82	82
CC du Pays Baumois	25354	Luxiol	76	76
CC du Pays Baumois	25401	Montivernage	19	19
CC du Pays Baumois	25446	Passavant	111	111
CC du Pays Baumois	25465	Pont-les-Moulins	106	106

CC du Pays Baumois	25520	Saint-Juan	106	106
CC du Pays Baumois	25546	Silley-Bléfond	33	33
CC du Pays Baumois	25602	Vergranne	55	55
CC du Pays Baumois	25604	Verne	76	76
CC du Pays Baumois	25626	Villers-Saint-Martin	99	99
CC du Pays Baumois	25629	Voillans	108	108
CC du Pays de Clerval	25018	Anteuil	312	312
CC du Pays de Clerval	25087	Branne	108	108
CC du Pays de Clerval	25140	Chaux-lès-Clerval	111	111
CC du Pays de Clerval	25156	Clerval	650	650
CC du Pays de Clerval	25246	Fontaine-lès-Clerval	142	-
CC du Pays de Clerval	25306	L'Hôpital-Saint-Lieffroy	49	49
CC du Pays de Clerval	25461	Pompierre-sur-Doubs	173	-
CC du Pays de Clerval	25496	Roche-lès-Clerval	72	72
CC du Pays de Clerval	25516	Saint-Georges-Armont	53	53
CC du Pays de Clerval	25531	Santoche	47	47
CC du Pays de Maïche	25049	Belfays	49	49
CC du Pays de Maïche	25091	Les Bréseux	205	205
CC du Pays de Maïche	25108	Cernay-l'Église	119	119
CC du Pays de Maïche	25124	Charmauvillers	160	160
CC du Pays de Maïche	25127	Charquemont	1 471	1 471
CC du Pays de Maïche	25193	Damprichard	1 046	1 046
CC du Pays de Maïche	25213	Les Écorces	290	290
CC du Pays de Maïche	25234	Ferrières-le-Lac	76	76
CC du Pays de Maïche	25238	Fessevillers	93	93
CC du Pays de Maïche	25255	Fournet-Blancheroche	188	188
CC du Pays de Maïche	25256	Frambouhans	378	-
CC du Pays de Maïche	25280	Goumois	177	177
CC du Pays de Maïche	25356	Maïche	2 620	2 617
CC du Pays de Maïche	25366	Mancenans-Lizerne	75	75
CC du Pays de Maïche	25392	Mont-de-Vougney	88	88
CC du Pays de Maïche	25433	Orgeans-Blanchefontaine	29	29
CC du Pays de Maïche	25559	Thiébouhans	105	105
CC du Pays de Maïche	25571	Tréwillers	264	264
CC du Pays de Maïche	25573	Urtière	13	13
CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon	25041	Bannans	147	-
CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon	25075	Bonnevaux	193	-
CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon	25079	Boujailles	226	226
CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon	25085	Bouverans	165	-
CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon	25100	Bulle	191	-
CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon	25176	Courvières	152	152
CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon	25202	Dompierre-les-Tilleuls	111	111
CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon	25259	Frasne	1 060	1 060
CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon	25493	La Rivière-Drugeon	418	108
CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon	25592	Vaux-et-Chantegrue	352	352
CC du Plateau de Russey	25042	Le Barboux	114	114
CC du Plateau de Russey	25062	Le Bizot	147	147
CC du Plateau de Russey	25074	Bonnétage	413	413
CC du Plateau de Russey	25077	La Bosse	43	43
CC du Plateau de Russey	25148	La Chenalotte	186	186
CC du Plateau de Russey	25248	Les Fontenelles	265	-
CC du Plateau de Russey	25286	Grand'Combe-des-Bois	81	81
CC du Plateau de Russey	25329	Laval-le-Prieuré	32	32
CC du Plateau de Russey	25351	Le Luhier	114	114
CC du Plateau de Russey	25373	Le Mémont	26	26
CC du Plateau de Russey	25389	Montbéliardot	55	55
CC du Plateau de Russey	25391	Mont-de-Laval	87	87
CC du Plateau de Russey	25421	Narbief	30	30
CC du Plateau de Russey	25425	Noël-Cerneux	164	164
CC du Plateau de Russey	25456	Plaimbois-du-Miroir	111	111
CC du Plateau de Russey	25512	Le Russey	1 178	1 178
CC du Plateau de Russey	25522	Saint-Julien-lès-Russey	77	70
CC du Val de Morteau	25050	Le Bélieu	182	182
CC du Val de Morteau	25160	Les Combes	337	337

CC du Val de Morteau	25240	Les Fins	1 483	1 086
CC du Val de Morteau	25285	Grand'Combe-Châteleu	782	779
CC du Val de Morteau	25296	Les Gras	445	445
CC du Val de Morteau	25321	Villers-le-Lac	2 600	2 600
CC du Val de Morteau	25403	Montlebon	1 020	884
CC du Val de Morteau	25411	Morteau	4 296	4 288

Desserte FttN - Cartographie des zones cibles



Les sous-répartiteurs concernés sont détaillés ci-dessous. En outre, le SMIX Doubs THD a publié sur le site de l'ARCEP le 16 mai 2013 une consultation spécifique dans le cadre de l'offre PRM (http://www.arcep.fr/fileadmin/collect-monteedebit/CP_MeD_Doubs.pdf)

SR	NRA de rattachement	Commune	Nombre de lignes
25015AMYB00	25015AMY	SILLEY-AMANCEY	106
25015AMYC00	25015AMY	CHANTRANS	159
25015AMYG00	25015AMY	DESERVILLERS	134
25015AMYH00	25015AMY	ETERNOZ	103
25022ACYM00	25022ACY	ONANS	197
25078BCLB00	25078BCL	GONSANS	233
25078BCLF00	25078BCL	CHAMPLIVE	170
25127CHQJ00	25127CHQ	FRAMBOUHANS	349
25136CHNJ00	25136CHN	EMAGNY	287
25136CHNK00	25136CHN	MONCLEY	115
25147CHDC00	25147CHD	VILLERS-BUZON	112
25147CHDF00	25147CHD	VESLESMES-ESSARTS	201

25156CE700E	25156CE7	POMPIERRE-SUR-DOUBS	134
25156CE7D00	25156CE7	FONTAINE-LES-CLERVAL	101
25157FBGH00	25157FBG	LES FOURGS	532
25157FBGR00	25157FBG	VERRIERES-DE-JOUX	145
25222EAAA00	25222EAA	LAVANS-VUILLAFANS	115
25222EAAE00	25222EAA	L'HOPITAL DU GROBOIS	223
25259FRAA00	25259FRA	BONNEVAUX	155
25259FRAC00	25259FRA	LA RIVIERE DRUGEON	309
25259FRAD00	25259FRA	BULLE	135
25259FRAE00	25259FRA	BANNANS	107
25259FRAG00	25259FRA	BOUVERANS	139
25307HXNC00	25307HXN	JOUGNE	332
25315ID1E00	25315ID1	SOYE	106
25315ID1G00	25315ID1	LA PRETIERES	114
25334LEVA00	25334LEV	SEPTFONTAINES	134
25411MTUE00	25411MTU	MONTLEBON	139
25411MTUF00	25411MTU	LES COMBES	201
25411MTUG00	25411MTU	LES FINS	397
25413MTHB00	25413MTH	CHAUX NEUVE	213
25432ORVD00	25432ORV	FOURNETS LUISANS	234
25432ORVE00	25432ORV	GUYANS-VENNES	313
25434ORNG00	25434ORN	CLERON	112
25453PFNA00	25453PFN	LAVIRON	144
25462PTRAC0	25462PTR	ARCON	298
25462PTRAE0	25462PTR	VUILLECIN	255
25462PTRANO	25462PTR	SAINTE-COLOMBE	109
25462PTRAPO	25462PTR	DOUBS	452
25462PTRS00	25462PTR	DOUBS	482
25475QUIG00	25475QUI	CHARNAY	188
25475QUIJ00	25475QUI	FOURG	112
25508RLNC00	25508RLN	BRECONCHAUX	157
25512RUSC00	25512RUS	LES FONTENELLES	224
25527SV2C00	25527SV2	POUILLEY-FRANCAIS	301
25558TARE00	25558TAR	MONTROND-LE-CHATEAU	225
25566TDSF00	25566TDS	CENDREY	354
25612VIEB00	25612VIE	MONCEY	254
25612VIEE00	25612VI	THUREY-LE-MONT	98

Desserte FttO - Cartographie des zones cibles FttO BLOD

Comme précisé, le Syndicat Mixte entend intervenir :

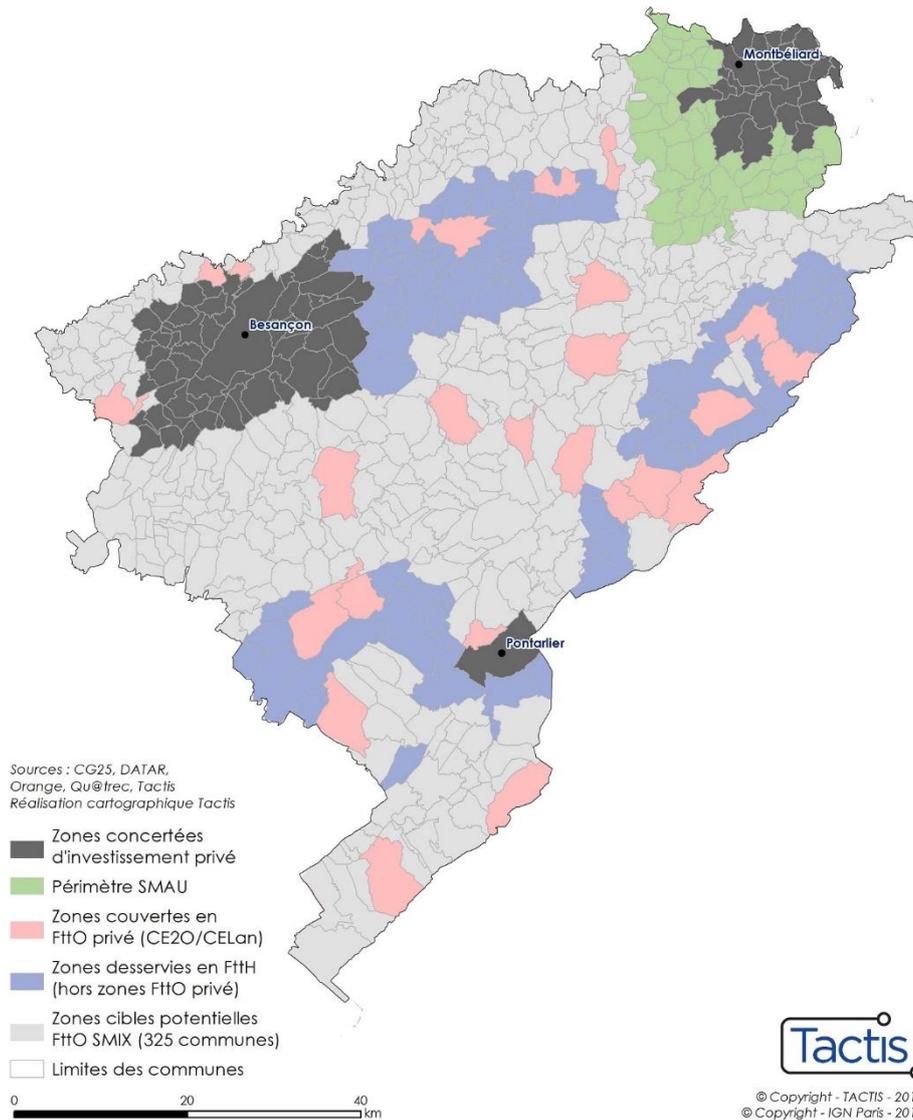
- En dehors de la zone d'initiative privée ;
- En dehors des zones couvertes par des offres FttO privée (CELAN/CE2O, à août 2014), et hors zone d'initiative privée ;
- En dehors du périmètre des autres syndicats mixtes (SMIX Lumière, SMAU) ;
- En dehors des zones desservies en FttH (les sites implantées dans ces zones seront desservis par une ingénierie « BLOM ») ;
- Et uniquement suite à la demande d'entreprises ou d'établissements publics.

La cartographie suivante illustre les zones cibles potentielles (en gris clair), à savoir 325 communes cibles potentielles de la desserte FttO sur le périmètre cible du SMIX Doubs THD :

Desserte FttO : Zones cibles potentielles



Département de Doubs



Ces 325 communes regroupent 173 établissements de 10 salariés et plus d'après les données de l'INSEE.

Volet collecte :

Identification des réseaux de collecte existants et des liaisons sur lesquelles le SMIX Doubs THD identifie un besoin

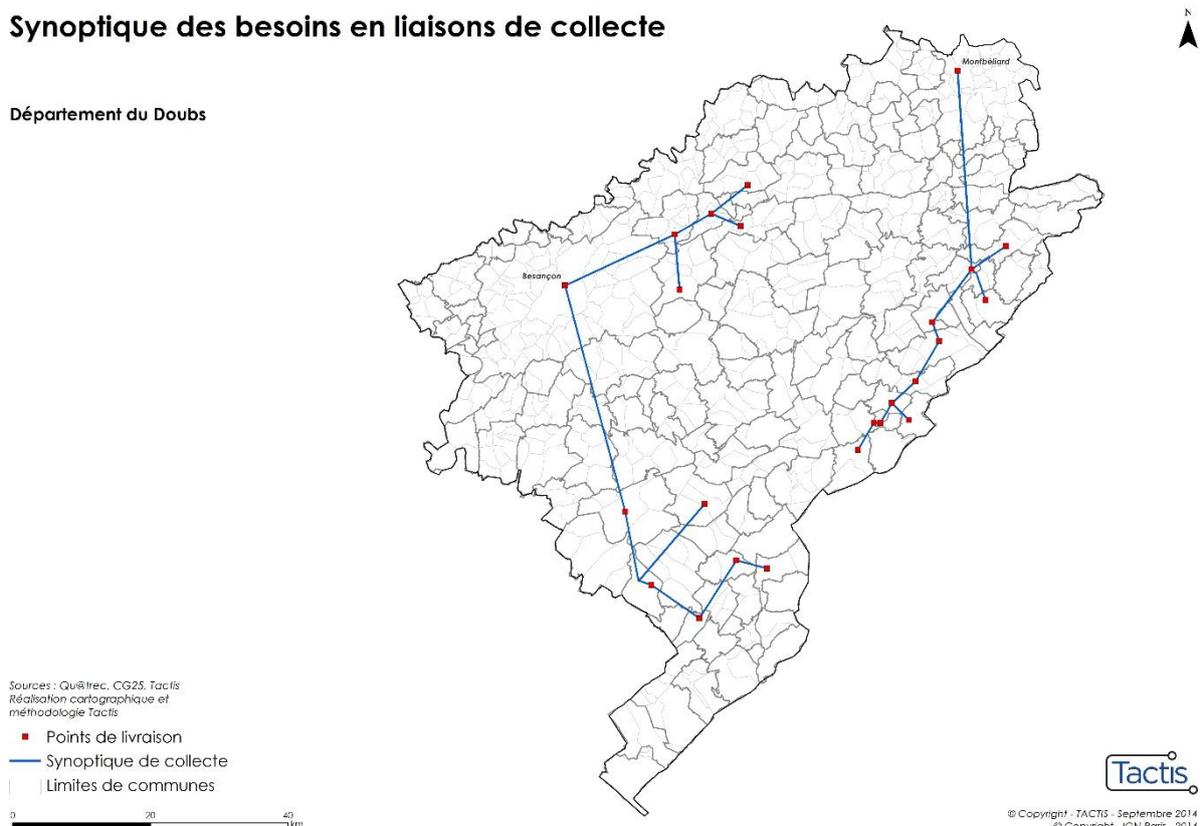
Le SMIX Doubs THD a identifié que son territoire est traversé par plusieurs réseaux de collecte :

- Les réseaux d'initiative publique du SMIX Lumière sur l'agglomération de Besançon et du SMAU géré par Alliance Connectic ;
- Le réseau de collecte optique d'Orange qui raccordait à fin 2011 : 109 des 135 répartiteurs sur le territoire, Orange n'avait pas fait état de projet dans le cadre de l'élaboration du SDTAN ;
- Les réseaux autoroutiers (APRR), ferrés (RFF) et électriques haute tension (RTE/Arteria) sont également partiellement ou totalement équipés de câbles optiques potentiellement mobilisables ;
- Les opérateurs alternatifs disposent de réseaux de collecte sur le territoire, bien qu'ils s'appuient principalement sur les différentes infrastructures précitées.

La cartographie illustre les besoins potentiels de collecte identifiés par le SMIX Doubs THD pour permettre l'accès aux services de ses boucles locales optiques :

Synoptique des besoins en liaisons de collecte

Département du Doubs



Annexe - questionnaire à l'attention des opérateurs

Question n°1 : Partagez-vous l'analyse de l'existant en matière de réseau de collecte en fibre optique sur le territoire du département du Doubs ?

Réponse :

Question n°2 : Si vous êtes propriétaire d'un réseau de fibre optique, disposez-vous d'au moins 3 fibres de surcapacité pouvant être mises à disposition de tiers sur les tronçons sur lesquels le SMIX Doubs THD identifie des besoins potentiels de collecte ?

- Oui, sur l'ensemble des tronçons
- Oui, sur certains tronçons, précisez les tronçons sur lesquels vous ne disposez pas de surcapacité de 3 fibres _____

- Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

Question n°3 : Avez-vous des projets de déploiement complément de réseau de collecte en fibre optique sur le territoire du département du Doubs, et plus particulièrement sur les tronçons sur lesquels le SMIX Doubs THD identifie des besoins potentiels de collecte ?

- Oui, à moins de 12 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

- Oui, entre 12 et 36 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

- Oui, entre 36 et 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

- Oui, au-delà de 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

- Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

Avis des acteurs sur le caractère satisfaisant des offres existantes

Question n°4 : Quel est votre avis sur les aspects techniques des offres d'accès aux réseaux de collecte existants (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) ?

Réponse :

Question n°5 : Quel est votre avis sur les aspects tarifaires des offres d'accès aux réseaux de collecte existants (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...) ?

Réponse :

A Besançon, le 1^{er} octobre 2014

Le Président du Syndicat Mixte Doubs THD

Vincent FUSTER